

Préavis d'adjudication de contrat pour une Formation à l'accompagnement des hommes victimes de traumatismes sexuels

Le ministère de la Défense nationale (MDN) entend combler un besoin de formation virtuelle pour le personnel du Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIS) qui offre des services de soutien aux hommes victimes d'inconduite sexuelle. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à Men and Healing, PO Box 4755 Station E, Ottawa, Ontario, K1S 5H9. Toutefois, avant d'attribuer un contrat, le gouvernement aimerait donner à d'autres fournisseurs l'occasion de démontrer qu'ils sont capables de satisfaire aux exigences établies dans le présent préavis, en soumettant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet en ayant recours soit au service des appels d'offres électronique du gouvernement, soit au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

Contexte

Le CSRIS a besoin d'une formation axée sur les meilleures méthodes d'accompagnement des hommes victimes d'inconduite sexuelle, tout particulièrement ceux qui ont vécu des traumatismes sexuels. Mis sur pied en 2015, le CSRIS fournit des services de soutien aux membres en service et anciens des Forces armées canadiennes, le personnel de la fonction publique de la Défense nationale, les cadets, les Rangers juniors canadiens affectés par l'inconduite sexuelle et leur famille, âgés de 16 ans et plus.

L'objectif de ce besoin est de fournir au personnel du CSRIS impliqué dans la prestation de services de soutien, une formation virtuelle sur les considérations particulières à prendre en compte dans l'accompagnement des personnes qui s'identifient comme des hommes sujets à une inconduite sexuelle. Le CSRIS étant au service d'une importante communauté d'hommes, il a besoin d'une formation spécialisée dans ce domaine, dispensée par un ou plusieurs experts en la matière. Les participants à la formation seront constitués de conseillers de l'équipe d'intervention et de soutien, de conseillers de l'équipe de coordination de l'intervention et de soutien, de conseillers, d'animateurs de soutien par les pairs et de soutien par les pairs au sein du programme de soutien par les pairs, du personnel du programme d'assistance juridique indépendante, de praticiens du programme de démarches réparatrices et du personnel du Partenariat entre la recherche et les politiques de. Les travaux sont détaillés à l'Annexe A — Énoncé des travaux.

Exigences minimales essentielles

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure d'effectuer les travaux décrits à l'annexe A et qu'il répond aux exigences suivantes :

1. L'entrepreneur doit pouvoir fournir une formation qui répond à la description des travaux de base présentée à l'annexe A — Énoncé des travaux (voir le paragraphe 3). De plus, il doit attester de la prestation de 10 séances préalables, au cours des deux dernières années, à des clients qui offrent des services de counseling et de soutien aux hommes victimes de traumatismes liés à la victimisation sexuelle.
2. L'entrepreneur doit prévoir une (des) personne(s) — ressource(s) qui seront chargées d'animer les séances de formation, chacune ayant les qualifications suivantes :
 - a) Un diplôme de maîtrise, décerné par une université canadienne reconnue, dans l'un des domaines connexes à la santé mentale que sont : le travail social, la psychologie, la sexologie ou la psychothérapie;

- b) Un minimum de 10 ans d'expérience, au cours des 12 dernières années, dans la fourniture de services cliniques aux hommes ayant vécu des traumatismes sexuels;
 - c) Un minimum de 5 ans d'expérience, au cours des 6 dernières années, dans la formation de prestataires de services de conseil sur la question de la victimisation sexuelle des hommes et ses impacts; et
 - d) Des preuves démontrées de l'efficacité clinique de la formation (modèle de manuel, publications de recherche, etc.).
3. L'entrepreneur doit être en mesure de dispenser les séances de formation en français et en anglais par le biais d'une ou de plusieurs personnes-ressources proposée(s) possédant les qualifications susmentionnées.

Justification du fournisseur présélectionné

Men and Healing est le seul fournisseur capable d'offrir une formation facilement accessible sur le sujet requis, conformément au présent avis, dispensée par une ou plusieurs personnes possédant l'expérience et les qualifications essentielles minimales pour agir à titre d'experts en matière de traumatismes liés à la victimisation sexuelle chez les hommes.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et qui sont disposés à satisfaire aux exigences précisées peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à l'autorité contractante dont le nom figure dans cet avis au plus tard à la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Exception au Règlement concernant les marchés de l'État

L'exception ci-après est invoquée pour ce marché en vertu de l'alinéa 6 (d) du Règlement concernant les marchés de l'État : les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

Date de prestation ou période du contrat proposé

La période du contrat proposé est d'un an, à compter de la date l'adjudication du contrat. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour un maximum de deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions.

Le contractant doit organiser les séances de formation dans les délais prescrits ci-dessous.

Séance	Langue	Période de prestation requise (après adjudication du contrat)
1	Anglais	21 jours civils
2	Anglais	28 jours civils
3	Anglais	35 jours civils
4	Français	49 jours civils

Valeur estimative du contrat

La valeur estimative du contrat, période d'option comprise, est de 60 000 dollars canadiens (TPS en sus).

Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont fixées au 5 janvier 2024 à 16 h HAE. Toute demande de prolongation de la période d'affichage de 15 jours civils doit être envoyée 5 jours civils avant la date et l'heure de clôture.

Toute demande de renseignements ou question concernant le PAC ou les travaux à réaliser doit être envoyée 5 jours civils avant la date et l'heure de clôture.

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être adressés à :

Kayla Tolhurst, Agente d'approvisionnement
Ministère de la Défense nationale, Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle
Téléphone : 343-598-1355
Courriel : kayla.tolhurst@forces.gc.ca

Annexe « A » — Énoncé des travaux

Formation à l'accompagnement des hommes victimes de traumatismes sexuels

1 — CONTEXTE ET EXIGENCES

Le Centre de ressources et de soutien en matière d'inconduite sexuelle (CSRIS) a besoin d'une formation axée sur les meilleures méthodes d'accompagnement des hommes victimes d'inconduite sexuelle, tout particulièrement ceux qui ont vécu des traumatismes sexuels. Mis sur pied en 2015, le CSRIS fournit des services de soutien aux membres en service et anciens des Forces armées canadiennes, le personnel de la fonction publique de la Défense nationale, les cadets, les Rangers juniors canadiens affectés par l'inconduite sexuelle et leur famille. Les services sont actuellement limités aux personnes âgées de 16 ans et plus (voir le paragraphe 2 a, à titre de référence et pour plus d'informations).

L'objectif de ce besoin est de fournir au personnel du CSRIS impliqué dans la prestation de soins et services de soutien, une formation virtuelle sur les considérations particulières à prendre en compte dans l'accompagnement des personnes qui s'identifient comme des hommes sujets à une inconduite sexuelle. Le CSRIS étant au service d'une importante communauté d'hommes, il a besoin d'une formation spécialisée dans ce domaine, dispensée par un ou plusieurs experts en la matière. Les participants seront constitués de conseillers de l'équipe d'intervention et de soutien, de conseillers de l'équipe de coordination de l'intervention et de soutien, de conseillers, d'animateurs de soutien par les pairs et de soutien par les pairs au sein du programme de soutien par les pairs, du personnel du programme d'assistance juridique indépendante, de praticiens du programme de démarches réparatrices et du personnel du Partenariat entre la recherche et les politiques.

2 — RÉFÉRENCES

- a) Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle
- b) Loi sur les langues officielles du gouvernement du Canada

3 — TRAVAUX DE BASE

3.1 Équipement de formation

- 3.1.1 Le formateur doit avoir une bonne maîtrise et une expérience directe de la victimisation sexuelle des hommes et de leurs traumatismes sexuels. Il doit également former d'autres personnes sur le sujet (pour plus d'informations sur le contenu du cours, voir la section 3.2.1).
- 3.1.2 La formation proposée doit être facilement accessible et avoir fait l'objet de 10 séances antérieures, données au cours des deux dernières années, à des clients qui fournissent des services de counseling et de soutien aux hommes souffrant de traumatismes liés à la victimisation sexuelle.
- 3.1.3 La durée maximale d'une séance de formation est de deux jours. Par jour, on entend 8,5 heures, y compris une pause déjeuner d'une heure.
- 3.1.4 Les séances de formation doivent pouvoir accueillir jusqu'à trente-cinq participants, qui seront identifiés par l'autorité technique, au moins cinq jours civils avant la tenue de la séance.
- 3.1.5 Les séances de formation doivent être organisées et gérées par l'entrepreneur. Elles doivent être dispensées virtuellement sur la plateforme Microsoft Teams. L'entrepreneur doit envoyer à tous les participants, un lien Microsoft Teams d'invitation à la réunion, au moins trois jours civils avant la tenue de la séance.

- 3.1.6 Au total quatre séances de formation doivent être proposées dans le cadre du contrat initial. L'entrepreneur doit être en mesure de déléguer une ou plusieurs personnes-ressources pour dispenser les séances de formation en français et en anglais, en conformité avec la Loi sur les langues officielles du gouvernement du Canada (mentionnée au paragraphe 2 b).
- 3.1.7 Le jeu de diapositives de la présentation de l'instructeur et tout autre document d'information doivent être fournis aux participants au moins 24 heures avant la tenue de leur séance de formation, dans la langue cible de la séance.

3.2 Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit couvrir les points suivants :

- 3.2.1 Théories et approches conceptuelles du traumatisme sexuel chez les hommes :
- a) Introduction à une approche de psychothérapie centrée sur l'homme;
 - b) Psychologie masculine et analyse de l'influence de ce « codage » sur la vie des hommes face aux traumatismes;
 - c) Aperçu des recherches actuelles sur les abus et les agressions sexuelles chez les hommes;
 - d) Réactions post-traumatiques et leur impact sur la vie des hommes; et
 - e) Traitement des traumatismes sexuels chez les hommes : processus de rétablissement et stratégies de traitement efficaces.
- 3.2.2 Approche systémique des obstacles et des critères déterminants dans l'accès aux soins :
- a) Examen des valeurs personnelles et culturelles associées à la masculinité, à la psychologie masculine et aux approches thérapeutiques sexospécifiques; et
 - b) Examen des répercussions des attentes et des stéréotypes sociétaux vis-à-vis de la masculinité sur la divulgation des informations et le rétablissement.
- 3.2.3 Pratiques de soutien aux hommes ayant subi un traumatisme sexuel fondées sur des données probantes :
- a) Regard sur le rôle des processus mentaux et émotionnels internes associés aux traumatismes sexuels dans l'identité;
 - b) Barrières dissociatives liées au traumatisme et à l'identité;
 - c) Gestion de la colère, de la rage et de la violence;
 - d) Analyse des compulsions et des comportements sexuels problématiques chez les hommes;
 - e) Compréhension et traitement de la honte;
 - f) Outils et stratégies de soutien aux hommes victimes de traumatismes sexuels, et
 - g) Bienveillance à l'égard de soi-même et limites saines pour éviter l'épuisement des personnes soignantes.

4 — RÉSULTATS DES TRAVAUX DE BASE

L'entrepreneur doit organiser des séances de formation dans les délais prescrits ci-dessous, aux dates spécifiées par l'autorité technique. L'autorité technique doit donner un préavis d'au moins 14 jours civils pour la tenue de la première séance, et d'au moins 21 jours civils pour les séances 2, 3 et 4.

Séance	Langue	Période de prestation requise (après adjudication du contrat)
1	Anglais	21 jours civils
2	Anglais	28 jours civils
3	Anglais	35 jours civils
4	Français	49 jours civils

En cas de report d'une séance pour cause de circonstances imprévues, pour le compte du Canada ou de l'entrepreneur, la séance doit être reprogrammée dans les 48 heures suivant l'avis de report, à une date convenue d'un commun accord dans les 14 jours civils suivant la date de prestation initiale.

5 — SERVICES OPTIONNELS

L'entrepreneur peut être tenu de donner des séances de formation supplémentaires, si nécessaire, conformément à la description des travaux de base. L'entrepreneur sera officiellement désigné pour ce travail au moyen d'une Autorisation des tâches émise par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit recevoir un préavis d'au moins 45 jours civils avant la date de prestation de la session demandée.

6 — QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit prévoir une (des) personne(s) — ressource(s) qui vont se charger d'animer les séances de formation, chacune ayant les qualifications suivantes :

- e) Un diplôme de maîtrise, décerné par une université canadienne reconnue, dans l'un des domaines connexes à la santé mentale, que sont : le travail social, la psychologie, la sexologie ou la psychothérapie;
- f) Un minimum de 10 ans d'expérience, au cours des 12 dernières années, dans la fourniture de services cliniques aux hommes ayant vécu des traumatismes sexuels;
- g) Un minimum de 5 ans d'expérience, au cours des 6 dernières années, dans la formation de prestataires de services de conseil sur la question de la victimisation sexuelle des hommes et ses impacts; et
- h) Des preuves démontrées de l'efficacité clinique de la formation (modèle de manuel, publications de recherche, etc.).

L'entrepreneur doit être en mesure de dispenser les séances de formation en français et en anglais par le biais d'une ou de plusieurs personnes-ressources proposée(s) possédant les qualifications susmentionnées.

7 — LIEU DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENT DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit exécuter les travaux dans ses propres locaux. L'entrepreneur doit utiliser son propre équipement, incluant, sans toutefois s'y limiter, un ordinateur, une caméra Web et un casque d'écoute pour donner les séances de formation. L'entrepreneur doit avoir accès à Microsoft Teams de manière à pouvoir faciliter et d'organiser des réunions virtuelles pour la prestation de la formation. Les déplacements et la présence du MDN dans les locaux de ce dernier ne sont pas requis dans le cadre du présent contrat.